

## DIPLOME D'ETAT TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE Session 2023-2025

<b>Données réglementaires</b>	Décret 2006-250 du 1 <sup>er</sup> mars 2006 modifiant le Décret n°99-779 du 09 septembre 1999 Arrêté du 25 avril 2006 Circulaire du 28 Août 2006
<b>La certification</b>	Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
<b>Dispenses et allègements</b>	Les personnes titulaires d'un diplôme classé au moins au niveau IV peuvent demander à être dispensées de l'épreuve écrite d'admissibilité
<b>Les débouchés</b>	Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale accompagne et soutient les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Il exerce au domicile habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement ou service notamment ceux visés par l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles.
<b>Prérequis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être âgé de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation</li> <li>- Pas de niveau minimum requis mais vérification des pré-requis (cf. procédure d'admission)</li> <li>- Satisfaire aux épreuves de sélection</li> </ul>
<b>Modalités et délais d'accès</b>	<p>Les pré-inscriptions aux sélections se feront en ligne sur le site internet : <a href="http://www.emap.re">www.emap.re</a> selon le calendrier de sélection défini (consultable sur notre site internet).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Épreuve écrite d'admissibilité</b> : d'une durée de 2 heures, composée d'un sujet d'actualité et de questions courtes permettant de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats</li> </ul> <p>Les candidats titulaires des diplômes, certificats ou titres ci-dessous sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les titulaires d'un diplôme délivré par l'Etat, d'un diplôme national, d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement scolaire, sanctionnant au niveau de formation correspondant au moins à un baccalauréat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrits au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4 ;</li> <li>- Les lauréats de l'Institut du service civique.</li> <li>- <b>Épreuve orale d'admission</b> : d'une durée de 20 minutes, permettant de vérifier la motivation des candidats et leurs aptitudes à suivre la formation. L'entretien porte également sur un questionnaire ouvert renseigné au préalable par les candidats.</li> </ul> <p>Les épreuves ont lieu de avril à juin pour une rentrée prévue en septembre (sous réserve de modification).</p> <p>Les candidats admis reçoivent une notification par écrit et disposent d'un délai de 15 jours pour confirmer <i>par courrier</i> leur inscription à la future formation dispensée par l'EMAP.</p>
<b>Statuts et effectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 16 places sur le quota de la formation initiale (financement Région)</li> <li>- 05 places sur le quota de la formation continue (autres financements)</li> <li>- RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé) : selon la demande (financement Région)</li> </ul>
<b>Objectifs généraux</b>	Acquérir des compétences par le biais de la formation théorique et de l'expérience pratique (stages professionnels)
<b>Objectifs pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualifier des demandeurs d'emploi par l'obtention du Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (niveau IV).</li> <li>- Acquérir les compétences nécessaires pour effectuer une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.</li> </ul>

<b>Durée de la formation</b>	La formation, d'une amplitude de 18 mois ½, comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>950 heures d'enseignement théorique</b></li> <li>- <b>1155 heures de formation pratique</b></li> </ul>
<b>Contenu de la formation</b>	<b>L'enseignement théorique</b> Il se décompose en six domaines de formation (DF) : 950h <b>DF1</b> : Conduite de projet 270 h <b>DF2</b> : Communication projet travail en réseau 100 h <b>DF3</b> : Réalisation des actes de la vie quotidienne 150 h <b>DF4</b> : Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne 420 h <b>DF5</b> : Contribution au développement de la dynamique de la famille 150 h <b>DF6</b> : Accompagnement social vers l'insertion 130 h <b>L'enseignement pratique</b> 4 stages pour une durée cumulée de 33 semaines (à minima deux lieux différents) 1155h
<b>Méthodes pédagogiques mobilisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pédagogie de l'alternance intégrative</b> (temps de regroupements en centre de formation et temps de stages nécessaires à l'apprentissage)</li> <li>- <b>Individualisation du parcours</b> (accompagnement consistant à aider le stagiaire à réaliser son projet de formation)</li> <li>- <b>Pédagogie active</b></li> <li>- <b>Analyse des pratiques</b> (Groupes d'Analyse de Pratique animés par des professionnel(le)s TISF)</li> <li>- <b>Actions</b> en partenariat avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux</li> <li>- <b>Participation des stagiaires à des journées thématiques et/ou Forums</b></li> <li>- <b>FAD</b></li> </ul>
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Bilan de positionnement en début, milieu et fin de formation</b> (aider le stagiaire à acquérir des compétences et à évoluer dans son parcours de professionnalisation). <b>Evaluations théoriques et pratiques formatives tout au long de la formation</b> <b>Evaluations théoriques et pratiques normatives</b> (certifications conformes à l'annexe II de l'Arrêté du 25 avril 2006)
<b>La formation en chiffre (promotion 2019-2021 : 21 apprenants)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'obtention du diplôme : 95 %</li> <li>- Taux de satisfaction des stagiaires : absence de données</li> <li>- Taux d'interruption de la formation en 2022 : 0 %</li> <li>- Taux d'abandon : 9,5 %</li> <li>- Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la formation : 48 %</li> </ul>
<b>Dates de la formation</b>	Septembre 2023 à mai 2025
<b>Lieu</b>	EMAP Bois d'Olives (Saint Pierre)
<b>Tarifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les demandeurs d'emploi : financement par la Région Réunion et le Fonds Social Européen et dont le nombre de places est limité.</li> <li>- Pour les salariés, financement par l'employeur ou son fonds de formation. Cette formation est éligible au C.P.F. (<i>Compte Personnel de Formation</i>).</li> </ul>
<b>Contacts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil : 0262 96 95 30 ; <a href="mailto:accueil@emap.re">accueil@emap.re</a></li> <li>- Formation continue : Marie France DAMOUR ; <a href="mailto:mfdamour@emap.re">mfdamour@emap.re</a></li> <li>- VAE: Karine MASCAREL; <a href="mailto:kmascarel@emap.re">kmascarel@emap.re</a></li> </ul>
<b>Accessibilité</b>	Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, contacter notre référent handicap : <a href="mailto:referenthandicap@emap.re">referenthandicap@emap.re</a>